

PROGRAMMES DE LINGUISTIQUE

2^e et 3^e CYCLES

FASCICULE PÉDAGOGIQUE

MAÎTRISE

MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE – AVEC MEMOIRE

MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE – DIDACTIQUE DES LANGUES – AVEC MEMOIRE

MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE – DIDACTIQUE DES LANGUES – AVEC ESSAI

DOCTORAT

DOCTORAT EN LINGUISTIQUE

DOCTORAT EN LINGUISTIQUE – DIDACTIQUE DES LANGUES

Mai 2019

Table des matières

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
2. ENCADREMENT	5
2.1 Conseiller de l'essai, directeur de mémoire et de thèse	5
2.2 Comité des programmes	5
3. MAJEURES.....	5
3.1 Majeure en linguistique (maîtrise avec mémoire ; doctorat)	5
3.1.1 Thèmes de recherche	5
3.1.2 Domaines	5
3.1.3 Cadres théoriques.....	6
3.2 Majeure en didactique des langues (maitrise avec essai ; maitrise avec mémoire ; doctorat)	6
3.2.1 Thèmes de recherche	6
3.2.2 Domaines.....	6
4. CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT À LA MAITRISE EN LINGUISTIQUE	6
4.1 Exigences linguistiques	6
4.2 Durée normale des études de maîtrise	7
4.3 Maîtrise en linguistique avec mémoire	7
4.3.1 Admission	7
4.3.2 Scolarité.....	7
4.3.3 Mémoire	9
4.3.4 Tableau synthèse : cheminement de l'étudiant	10
4.4 Maîtrise en linguistique avec essai (majeure didactique des langues)	10
4.4.1 Admission	10
4.4.2 Scolarité.....	11
4.4.3 Essai	12
4.4.4 Tableau synthèse : cheminement de l'étudiant	12
5. CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT AU DOCTORAT EN LINGUISTIQUE.....	13
5.1 Exigences linguistiques	13
5.2 Durée normale des études de doctorat	13
5.3 Admission	13
5.4 Scolarité	14
5.5 Thèse	15
5.5.1 Comité de thèse.....	15
5.5.2 Présentation de la thèse.....	15
5.5.3 Soutenance de thèse	16

5.5.4	Dépôt final	16
5.5.5	Thèses sur support électronique	17
5.6	Tableau synthèse : cheminement de l'étudiant	17
6.	RAPPORT ANNUEL	17
ANNEXE 1:	Liste des professeurs habilités à diriger des travaux de recherche.....	18
ANNEXE 2:	Exigences d'admission à la maîtrise et au doctorat selon la majeure choisie.....	20
ANNEXE 3:	Guide pour la composition des listes de lectures.....	22
ANNEXE 4:	Stages de maitrise / doctorat	23
	Objectifs	23
	Conditions d'inscription	23
ANNEXE 5:	Le projet de mémoire ou de thèse	25
ANNEXE 6:	L'examen de doctorat.....	27
	Objectifs	27
	Comité de l'examen de doctorat	27
	Volet rétrospectif	27
	Volet prospectif.....	28

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les étudiants peuvent obtenir tous les renseignements utiles concernant l'administration de leur programme en s'adressant à leur direction de programme ou bien à la gestion des études de la Faculté, au bureau 3248 du pavillon Charles-De Koninck.

Personnes ressources :

Madame Pascale Ruel
Agente de gestion des études
Tél.: 656-2131, poste 407468
Courriel : gestion.lng@flsh.ulaval.ca

Madame Johanna-Pascale Roy
Directrice des programmes
Tél. : 656-2131, poste 405154
Courriel : johanna-pascale.roy@li.ulaval.ca

Veillez vous adresser à Madame Ruel pour toute question administrative ou concernant l'inscription et à Madame Roy pour toute question d'ordre académique.

Autres renseignements

- Les étudiants sont invités à consulter le [Règlement des études](#) sur le site de l'Université Laval.
- Les renseignements concernant l'[admission](#) et le [calcul des frais de scolarité](#) sont disponibles sur le site du [Bureau du registraire](#).
- Les renseignements relatifs aux programmes de maîtrise et de doctorat en linguistique sont accessibles dans le présent document et le [répertoire des programmes de l'Université Laval](#).
- Les renseignements généraux concernant le cheminement à la maîtrise et au doctorat sont disponibles sur le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#) (FESP).
- Les informations concernant les bourses et l'aide financière sont disponibles via les liens suivants:
 - sur le site de la [Faculté des Lettres et des sciences humaines](#) ;
 - le site du [Bureau des bourses et de l'aide financière](#) de l'Université Laval.

Association étudiante

Association des étudiants diplômés inscrits en langues, linguistique et traduction (AÉDILLT)

Tél.: (418) 656-2131 poste 408160

Courriel: aedillt@asso.ulaval.ca

Page Facebook : <https://www.facebook.com/aedillt/>

2. ENCADREMENT

2.1 Conseiller de l'essai, directeur de mémoire et de thèse

L'encadrement est assuré d'abord par le professeur qui joue le rôle de conseiller (essai) ou de directeur de recherche (mémoire, thèse) de l'étudiant. Ses tâches principales sont:

- a) Conseiller l'étudiant dans le choix de sa scolarité.
- b) Guider l'étudiant dans sa recherche en vue de l'essai, du mémoire ou de la thèse: choix d'une problématique, choix des instruments de recherche, utilisation des instruments, traitement des faits observés, conclusions envisagées.
- c) Lire et corriger les textes que l'étudiant lui soumet régulièrement.
- d) Approuver le projet de recherche de l'étudiant.
- e) Autoriser le dépôt de l'essai, du mémoire ou de la thèse en vue de l'évaluation. Cette autorisation signifie qu'à ses yeux la recherche peut être soumise à la critique, ce qui ne veut pas dire qu'elle soit exempte d'erreurs.

L'étudiant rencontre son conseiller ou son directeur régulièrement, avec une fréquence qui peut aller d'une fois par semaine à une fois par mois. Les modalités peuvent être déterminées dès le début des études : les étudiants sont d'ailleurs encouragés à élaborer un plan de collaboration avec leur directeur. La FESP propose d'ailleurs des [gabarits de plan de collaboration](#) qui peuvent être modifiés en fonction des besoins.

2.2 Comité des programmes

Le Comité des programmes est composé de professeurs et d'étudiants. Il étudie toutes les questions qui ont trait à l'orientation des programmes de maîtrise et de doctorat en linguistique: objectifs, séquences de cours, exigences de la recherche, encadrement, etc. Les membres professeurs sont élus pour deux ans, les membres étudiants pour un an.

3. MAJEURES

Les programmes de maîtrise et de doctorat en linguistique comportent deux majeures, correspondant aux grands axes intégrateurs de recherche au Département, soit la didactique des langues et la linguistique.

3.1 Majeure en linguistique (maîtrise avec mémoire ; doctorat)

3.1.1 Thèmes de recherche

La majeure en linguistique offre à l'étudiant une méthode pour la description systématique des données linguistiques et l'initie à l'analyse des enjeux théoriques qui en découlent. Elle permet à l'étudiant de s'orienter vers une linguistique de l'usage qui associe l'étude d'une langue particulière aux conditions de son exploitation en situation réelle de communication.

3.1.2 Domaines

- Phonétique
- Morphologie
- Lexicologie ; lexicographie ; terminologie
- Syntaxe
- Sémantique ; sémiotique
- Linguistique diachronique

- Sociolinguistique ; variation linguistique ; langues et sociétés francophones
- Traitement automatique du langage

3.1.3 Cadres théoriques

Grammaire générative, psychomécanique du langage, linguistique cognitive, linguistique de corpus.

3.2 Majeure en didactique des langues (maitrise avec essai ; maitrise avec mémoire ; doctorat)

3.2.1 Thèmes de recherche

La majeure didactique des langues fournit aux étudiants l'occasion de procéder à l'étude méthodique de questions soulevées dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues secondes ou étrangères dans le but de contribuer à l'avancement des connaissances aussi bien pratiques que théoriques dans le domaine. Elle suppose le plus souvent une approche multidisciplinaire des questions en jeu.

3.2.2 Domaines

- Acquisition des L2 (perspective socioculturelle, perspective formelle et perspective psycholinguistique).
- Psycholinguistique et acquisition des L2, caractéristiques de l'apprenant de L2 et différences individuelles.
- Linguistique et acquisition des L2, linguistique textuelle et acquisition des L2. Acquisition du lexique en L2, lecture en L2, écriture en L2, littératie et bilittératie. Interaction en classe de L2.
- Enseignement des L2 axé sur le contenu ; enseignement des L2 axé sur la forme.
- Perspectives critiques et poststructuralistes sur l'enseignement de l'anglais langue seconde (pouvoir, identité, politique)
- Didactique en milieu minoritaire, en classe d'accueil ou en immersion. Culture et didactique des L2.
- Applications des nouvelles technologies à la didactique des L2. Formation des enseignants de L2.
- Apprentissage et enseignement de la compétence sociolinguistique. Multilittératies
- Français et objectifs professionnels.

4. CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT À LA MAITRISE EN LINGUISTIQUE

4.1 Exigences linguistiques

Français

Aucune exigence particulière ne sera imposée à l'étudiant ayant subi l'épreuve uniforme de français du ministère de l'Éducation du Québec pour l'obtention du diplôme d'études collégiales ou s'il a obtenu de diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans un établissement francophone au Québec, ou encore s'il a fréquenté une université francophone ayant des exigences de connaissance générale du français équivalentes à celles qui sont en vigueur à l'Université Laval.

Un étudiant qui ne répond pas aux conditions explicitées (c'est à dire, s'il n'a pas subi l'épreuve uniforme de français du ministère de l'Éducation de Québec pour obtenir un D.E.C. ou qu'il n'a pas obtenu de diplôme d'études collégiales ou qu'il n'a pas fréquenté une université francophone) devra présenter avec sa demande d'admission les résultats du TCF (test des connaissances de français) avec le volet Rédaction. L'étudiant doit obtenir un résultat d'au moins C1.

Anglais

S'il n'a pas fait ses études de baccalauréat dans un programme d'anglais, l'étudiant nouvellement admis devra justifier ses aptitudes en anglais, par la réussite du *Versant English Placement Test* ou par la réussite du cours ANL-2020 *Intermediate English II* avec la note minimale de C. En cas d'échec, une scolarité de mise à niveau en anglais lui sera imposée.

Lorsque requis, les candidats devront avoir réussi le test d'anglais lors de la deuxième session d'inscription, à défaut de quoi ils ne pourront s'inscrire ultérieurement. Un étudiant qui a réussi le test au 2^e cycle en est dispensé au cycle supérieur. La réussite du test, que les candidats devront subir au plus tard lors de la deuxième session d'inscription, constitue une condition de poursuite des études.

4.2 Durée normale des études de maîtrise

La durée normale des études de maîtrise est de 2 ans à temps complet (6 sessions, incluant les sessions d'été, ou 4 sessions, excluant les sessions d'été)

4.3 Maîtrise en linguistique avec mémoire

4.3.1 Admission

Pour être admissible au programme de maîtrise avec mémoire, l'étudiant doit être détenteur d'un baccalauréat, avoir suivi un nombre suffisant de cours de premier cycle en linguistique (au moins 30 crédits ou selon l'orientation choisie) et avoir conservé une moyenne d'au moins 3 sur 4,3, ou 80 % dans ses cours de premier cycle. Pour les exigences spécifiques en fonction de l'orientation choisie, consultez l'[annexe 2](#).

Dans les autres cas, l'étudiant peut se voir imposer une scolarité préparatoire pouvant aller de 3 à 30 crédits. Il doit conserver dans ses cours de scolarité préparatoire une moyenne d'au moins 3 sur 4,3, ou 80%. À noter qu'au moment de sa demande d'admission, le candidat devra fournir une lettre de motivation, rédigée en français, dans laquelle il indique, 1 à 2 pages, quels sont ses intérêts de recherche, ce qu'il a l'intention d'approfondir comme sujet et pourquoi et en quoi ses études antérieures le préparent à entreprendre une telle étude. Ce document fait partie des exigences d'admission.

Normalement, le directeur des programmes propose un directeur de recherche à l'admission ; l'étudiant peut également suggérer le ou les noms des éventuels directeurs de recherche dans sa lettre de motivation. La liste des professeurs habilités et de leurs domaines de recherche est disponible dans le présent document à l'[annexe 1](#) ou bien sur le [site du Département de langues, linguistique et traduction](#).

4.3.2 Scolarité

La scolarité à la maîtrise avec mémoire est de 18 crédits de cours. S'ajoutent 27 crédits de formation à la recherche (mémoire).

Crédits de cours

Les cours obligatoires varient selon les majeures. L'étudiant est donc tenu d'inclure dans son programme les cours suivants en fonction de la majeure choisie :

Majeure : Linguistique

- LNG-7004 Méthodologie de la recherche (3 crédits)
- Cours à option (15 crédits)

Majeure : Didactique des langues

- LNG-7000 Regard sur les recherches en classe de langue (3 crédits)
- LNG-7001 Documentation et recherche (3 crédits)
- LNG-7002 Méthodologie de recherche en didactique des langues (3 crédits)
- Cours à option (9 crédits)

Le programme de cours de chaque étudiant est déterminé par le directeur de recherche de l'étudiant, en accord avec ce dernier. L'étudiant se base sur ce programme pour effectuer son choix de cours lors de son inscription. Toute modification à ce programme doit être approuvée par le directeur de recherche de l'étudiant.

Pour les cours de lectures dirigées, consulter l'[annexe 3](#) ; pour le stage de recherche, consulter l'[annexe 4](#).

Pour toute question d'ordre administratif ou pour toute difficulté concernant l'inscription, l'étudiant doit s'adresser à la [gestion des études](#).

Crédits de recherche

À chaque session, l'étudiant peut s'inscrire à des crédits de recherche. Ces crédits correspondent au temps que l'étudiant consacre à l'élaboration de son mémoire. Un crédit correspond à 45 heures de travail dans une session de 15 semaines.

Les 27 crédits de formation à la recherche sont répartis en 4 blocs, tel qu'illustré dans le tableau qui suit. Un bloc de 6 crédits de recherche est considéré à temps partiel, alors qu'un bloc de 7 crédits de recherche est considéré à temps complet. C'est la raison pour laquelle la valeur de 12 crédits est indiquée sur le site de l'Université dans la description des activités de recherche qui comportent 7 crédits et plus.

Majeure : didactique des langues	Majeure : linguistique
LNG-6801: 6 crédits	LNG-6811: 6 crédits
LNG-6802: 7 crédits	LNG-6812: 7 crédits
LNG-6803: 7 crédits	LNG-6813: 7 crédits
LNG-6804: 7 crédits	LNG-6814: 7 crédits
<i>Total : 27 crédits</i>	<i>Total : 27 crédits</i>

Le programme de maîtrise en linguistique avec mémoire est aussi offert par l'Université du Québec à Chicoutimi, conformément à une entente interuniversitaire qui a cours depuis 1985. En raison de l'offre annuelle de cours dans cet établissement, la scolarité obligatoire pourra intégrer des cours pris dans plus d'une majeure.

Inscription

L'étudiant doit être inscrit à 12 crédits ou plus afin d'être considéré à temps complet.

Lorsque les cours et les 4 blocs de crédits de recherche ont été inscrits et que l'étudiant désire demeurer inscrit pour poursuivre sa recherche, il peut s'inscrire aux activités suivantes : TRE-6800, *Poursuite de recherche mémoire 1* (1 session) ; TRE-6801, *Poursuite de recherche mémoire 2* (4 sessions).

Il importe de noter que l'étudiant doit être inscrit à la session où le mémoire est déposé pour évaluation (dépôt initial).

Le dossier d'un étudiant est automatiquement fermé si, après deux sessions consécutives sans inscription (à temps complet ou à temps partiel), il n'y a pas d'inscription au début de la troisième session (3 sessions consécutives sans inscription).

Échanges et profil international

L'étudiant inscrit dans un programme de maîtrise avec mémoire peut passer une ou deux sessions dans une institution avec laquelle des accords d'échange ont été signés. Dans certains cas, les protocoles d'échange ont été signés dans le cadre du Profil international. Pour plus de renseignements sur le profil international, consulter le site du Bureau international : <http://www.bi.ulaval.ca>.

4.3.3 Mémoire

Projet de mémoire

Le candidat détermine avec son directeur de recherche le sujet qu'il approfondira pour son mémoire.

À la fin de la 1^{re} année, c'est-à-dire avant la fin de la troisième session depuis sa première inscription au programme, le candidat doit faire approuver son projet de mémoire (voir l'[annexe 5](#)).

Éthique de la recherche

Tout étudiant doit compléter le formulaire [VRR-101 Déclaration de l'étudiant](#) qu'il fasse ou non appel à des sujets humains dans sa recherche. Ce formulaire est disponible sur le site des Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval ([CéruL](#)) et doit être envoyé à la [gestion des études](#).

L'étudiant ou l'étudiante qui fait une recherche impliquant des sujets humains doit faire approuver son projet de mémoire par le comité d'éthique de l'Université Laval, sauf dans certains cas. Les étapes à suivre ainsi que les divers formulaires sont disponibles sur le [site du CéruL](#).

Le mémoire

Les étapes à franchir pour rédiger son mémoire ainsi que les normes de présentation sont disponibles dans le [guide de cheminement](#) proposé par la FESP. Le mémoire compte entre 80 et 110 pages.

Langue du mémoire

C'est au moment du dépôt de son projet de mémoire que l'étudiant doit solliciter la permission de rédiger son mémoire dans une langue autre que le français (voir le formulaire [FES-101 Autorisation de rédiger dans une langue autre que le français](#), sur le site de la Faculté des études supérieures. Cette permission est typiquement accordée dans le cas où la langue dans laquelle on prévoit rédiger est également celle qui fait spécifiquement l'objet de la recherche.

Prélecture du mémoire

Tel que stipulé dans l'article 336 du [Règlement des études](#), la prélecture consiste à faire lire la version originale du mémoire par un professeur non impliqué dans le travail de l'étudiant avant que ne soit donnée l'autorisation de déposer la version qui sera soumise à l'évaluation par un jury. La prélecture donne à l'étudiant l'occasion, avant l'évaluation terminale, d'apporter à son texte les corrections jugées importantes.

La prélecture est une étape facultative de l'évaluation du mémoire. Le directeur du programme peut l'imposer à l'étudiant dans certaines situations ; il est également tenu de la faire effectuer si l'étudiant en fait la demande.

Choix des examinateurs du mémoire

Le directeur de recherche, avec l'accord de l'étudiant, soumet à la direction de programme une liste de personnes susceptibles de faire partie du jury. Ces suggestions ne lient toutefois pas la direction de programme, qui peut proposer des modifications. Le directeur de recherche s'assure de la disponibilité des membres du jury choisis. À la maîtrise, le jury est composé de trois membres. Dans les cas de codirection, il est recommandé, mais pas obligatoire, de prévoir un quatrième membre.

Autorisation de dépôt initial pour évaluation

Lorsque qu'il considère que le mémoire est prêt, le directeur de recherche du candidat donne l'autorisation du dépôt initial en vue de l'évaluation. L'étudiant trouvera toute l'information relative au dépôt initial sur le site de la [FESP](#). Rappelons que l'étudiant doit être inscrit lors du dépôt initial.

Dépôt final

Lorsque tous les examinateurs ont fait parvenir leur rapport à la Faculté des études supérieures, une copie est envoyée au Directeur du programme. Le Directeur fait sa recommandation à la Faculté des études supérieures selon les règles établies par celle-ci.

La Faculté des études supérieures fait alors parvenir une copie des rapports au candidat et à son directeur de recherche. Si le mémoire est jugé acceptable par tous les examinateurs, le candidat apporte à son mémoire les corrections mineures qui lui ont été suggérées dans les rapports des examinateurs et procède au dépôt final de son mémoire en suivant la procédure décrite sur le site de la [FESP](#).

Mémoires sur support électronique

La collection des mémoires et thèses électroniques se trouve sur le site de la [bibliothèque](#).

4.3.4 Tableau synthèse : cheminement de l'étudiant

DATE	L'ÉTUDIANT DOIT
Au début des études ¹	Avoir prévu une scolarité lui permettant de satisfaire aux exigences linguistiques, le cas échéant. Avoir déterminé sa scolarité avec son directeur de recherche.
Avant la fin de la 1 ^{re} année (c'est-à-dire avant la fin de la troisième session, incluant la session d'été, depuis la première inscription)	Avoir soumis pour approbation son projet de mémoire à son directeur de recherche et le faire parvenir aux évaluateurs (deux), si approuvé.
Un mois après avoir reçu les commentaires des lecteurs du projet, dans le cas où une rencontre avec au moins l'un d'eux est nécessaire	Avoir apporté les corrections demandées et soumettre le projet corrigé aux lecteurs les ayant exigées.
Avant la fin de la 2 ^e année (c'est-à-dire avant la fin de la sixième session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription)	Procéder au dépôt initial du mémoire pour évaluation (voir la procédure). Note : Il faut être inscrit à la session où le dépôt initial du mémoire est fait.
	Si le mémoire n'est pas déposé avant la fin de la 6 ^e session, procéder au dépôt du mémoire avant d'avoir épuisé le temps maximal alloué pour achever des études de maîtrise, soit 4 ans ou 12 sessions consécutives, dont les sessions d'été, à compter de la date de la première inscription (voir le Règlement des études).

4.4 Maîtrise en linguistique avec essai (majeure didactique des langues)

4.4.1 Admission

Pour être admissible au programme de maîtrise avec essai, l'étudiant doit être détenteur d'un baccalauréat, avoir suivi un nombre suffisant de cours de premier cycle en linguistique et en didactique des langues (au moins 30 crédits ou selon l'orientation choisie) et avoir conservé une moyenne d'au moins 3 sur 4,3, ou 80 % dans ses cours de premier cycle. La direction de programme tient également compte de l'expérience en enseignement du candidat.

Dans les autres cas, l'étudiant peut se voir imposer une scolarité préparatoire pouvant aller de 3 à 30 crédits. Il doit conserver dans ses cours de scolarité préparatoire une moyenne d'au moins 3 sur 4,3, ou 80%. À noter qu'au moment de sa demande d'admission, le candidat devra fournir une lettre de motivation d'une à deux pages,

¹ Les exigences d'anglais doivent être satisfaites au cours des deux premières sessions si elles ne l'étaient pas avant la première inscription.

rédigée en français, dans laquelle il indique ce qu'il a l'intention d'étudier en didactique des langues. Ce document fait partie des exigences d'admission.

Normalement, le candidat choisit un conseiller avant de déposer sa demande d'admission. Le directeur des programmes s'assure que le conseiller choisi est disponible ou propose un autre. Dans tous les cas, un professeur devra avoir accepté de diriger l'étudiant au moment de l'admission. La liste des professeurs habilités et de leurs domaines de recherche est disponible à l'[annexe 1](#) du présent document et accessible sur le [site du Département de langues, linguistique et traduction](#).

4.4.2 Scolarité

La scolarité à la maîtrise avec essai est de 30 crédits de cours de deuxième cycle et de 15 crédits d'essai.

Crédits de cours

Les trois cours obligatoires de la maîtrise avec essai sont LNG-7000 *Regard sur les recherches en classe de langue*, LNG-7001 *Documentation et recherche* et LNG-7002 *Méthodologie de recherche en didactique des langues*.

Le programme de cours à option de chaque étudiant est déterminé par le conseiller de l'étudiant, en accord avec ce dernier. L'étudiant se base sur ce programme pour effectuer son choix de cours à option lors de son inscription. Toute modification à ce programme doit être approuvée par le conseiller de l'étudiant.

Pour toute question d'ordre administratif ou pour toute difficulté concernant l'inscription, l'étudiant doit s'adresser à la [gestion des études](#).

Inscription

L'étudiant doit être inscrit à 12 crédits ou plus afin d'être considéré à temps complet.

Dans le cadre de la maîtrise avec essai, il faut s'inscrire à 4 cours pour être inscrit à temps complet ou encore être inscrit à l'essai (15 crédits). Si un étudiant a suivi 4 des 10 cours pendant une session (12 crédits), 4 cours pendant une autre session (12 crédits) et qu'il lui reste 2 cours à la scolarité (6 crédits), une activité particulière (TRE-6810, *Poursuite de la maîtrise 1*) peut être ajoutée pour permettre l'inscription à temps complet. Cette activité est ajoutée par la direction du programme, suite à la demande de l'étudiant qui désire s'inscrire à temps complet.

Si l'étudiant s'est inscrit à tous ses cours et à son essai, mais qu'il désire demeurer inscrit à temps complet pour terminer son essai, il lui est possible d'être inscrit par la direction de programme aux deux activités suivantes : TRE-6810, *Poursuite de la maîtrise 1* (1 session), et TRE-6811, *Poursuite de la maîtrise 2* (1 session). Il est à noter qu'il n'y a pas de crédits de recherche dans le programme de maîtrise avec essai.

Le dossier d'un étudiant est automatiquement fermé si, après deux sessions consécutives sans inscription (à temps complet ou à temps partiel), il n'y a pas d'inscription au début de la troisième session (3 sessions consécutives sans inscription).

Échanges et profil international

L'étudiant inscrit dans un programme de maîtrise avec essai peut passer une ou deux sessions dans une institution avec laquelle des accords d'échange ont été signés. Pour obtenir la liste des établissements partenaires, s'adresser au directeur de programme. Dans certains cas, les protocoles d'échange ont été signés dans le cadre du Profil international. Pour plus de renseignements sur le profil international, consulter le site du Bureau international : <http://www.bi.ulaval.ca>.

4.4.3 Essai

Projet d'essai

Le candidat détermine avec son conseiller le sujet de recherche qu'il approfondira pour son essai. Il le fait à la fin de la 1^{re} année, c'est-à-dire avant la fin de la troisième session depuis sa première inscription au programme. La présentation générale de l'essai suit [les règles indiquées par la FESP](#).

Dépôt pour évaluation

Après l'autorisation de dépôt par son conseiller, l'étudiant fait parvenir son essai à son conseiller de recherche ainsi qu'à un deuxième évaluateur. Pour qu'il puisse déposer son essai, le candidat doit être inscrit au cours LNG-6001 *Essai*.

Évaluation de l'essai

Les essais sont évalués par le conseiller et par un autre professeur habilité. Les notes attribuées à l'essai s'échelonnent d'A+ à C, selon l'échelle de notation en vigueur pour les études de 2^e et 3^e cycles. Le conseiller informe la direction du programme du résultat de l'évaluation.

Lorsque la note du conseiller et celle de l'autre évaluateur diffèrent, le Directeur des programmes demande à ces derniers de s'entendre sur une note finale.

Le conseiller transmet à l'étudiant les résultats de l'évaluation ainsi que les commentaires du deuxième évaluateur.

Indexation des essais à la bibliothèque

Tout étudiant qui en exprime le désir peut faire déposer son essai à la bibliothèque de l'Université Laval. Dans ce cas, après avoir apporté les corrections suggérées par les examinateurs de l'essai suite à l'évaluation, il envoie le document en format électronique à la Direction du programme. L'essai est par la suite acheminé à la bibliothèque pour indexation.

4.4.4 Tableau synthèse : cheminement de l'étudiant

DATE	L'ÉTUDIANT DOIT
Au début des études ²	Avoir prévu une scolarité lui permettant de satisfaire aux exigences linguistiques, le cas échéant. Avoir discuté avec son conseiller de sa scolarité.
Avant la fin de la 1 ^{re} année (c'est-à-dire avant la fin de la troisième session, incluant la session d'été, depuis la première inscription)	Avoir déterminé, avec son conseiller, le sujet qu'il approfondira pour son essai.
Avant la fin de la 2 ^e année (c'est-à-dire avant la fin de la sixième session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription)	Faire approuver l'essai par son conseiller et ensuite en envoyer une copie au conseiller et à l'évaluateur.
	Si l'essai n'est pas déposé avant la fin de la 6 ^e session, procéder au dépôt de l'essai avant d'avoir épuisé le temps maximal alloué pour achever des études de maîtrise (voir Règlement des études) (4 ans ou 12 sessions consécutives, dont les sessions d'été, à compter de la date de la première inscription).

² Les exigences linguistiques (examen d'anglais et cours de français ou d'anglais, le cas échéant) doivent être satisfaites au cours de la première année si elles ne l'étaient pas avant la première inscription.

5. CHEMINEMENT DE L'ÉTUDIANT AU DOCTORAT EN LINGUISTIQUE

5.1 Exigences linguistiques

Français

Aucune exigence particulière ne sera imposée à l'étudiant ayant subi l'épreuve uniforme de français du ministère de l'Éducation du Québec pour l'obtention du diplôme d'études collégiales ou s'il a obtenu un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans un établissement francophone au Québec, ou encore s'il a fréquenté une université francophone ayant des exigences de connaissance générale du français équivalentes à celles qui sont en vigueur à l'Université Laval.

Un étudiant qui ne répond pas aux conditions explicitées (c'est à dire, s'il n'a pas subi l'épreuve uniforme de français du ministère de l'Éducation de Québec pour obtenir un D.E.C. ou qu'il n'a pas obtenu de diplôme d'études collégiales ou encore s'il n'a pas fréquenté une université francophone) devra présenter avec sa demande d'admission les résultats du TCF (test des connaissances de français) avec le volet Rédaction. L'étudiant doit obtenir un résultat d'au moins C2. Ceci est une condition à l'admission. Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à C2, il pourrait se voir imposer certains cours de français langue seconde. La réussite de ces cours constitue une condition de poursuite des études.

Anglais

S'il n'a pas fait ses études de baccalauréat dans un programme d'anglais, l'étudiant nouvellement admis devra justifier ses aptitudes en anglais, par la réussite du *Versant English Placement Test* ou par la réussite du cours ANL-2020 *Intermediate English II* avec la note minimale de C. En cas d'échec, une scolarité de mise à niveau en lecture en anglais lui sera imposée.

Lorsque requis, les candidats devront avoir réussi le test d'anglais lors de la deuxième session d'inscription, à défaut de quoi ils ne pourront s'inscrire ultérieurement. Un étudiant qui a réussi le test au 2^e cycle en est dispensé au cycle supérieur. La réussite du test, que les candidats devront subir au plus tard lors de la deuxième session d'inscription, constitue une condition de poursuite des études.

5.2 Durée normale des études de doctorat

La durée normale des études de doctorat est de 4 ans à temps complet (12 sessions, incluant les sessions d'été, ou 8 sessions, excluant les sessions d'été).

5.3 Admission

Pour être admissible au programme de doctorat, l'étudiant doit être détenteur d'une maîtrise pertinente à la majeure ou concentration choisie, avoir fait la preuve de ses aptitudes à la recherche et avoir conservé dans ses cours de maîtrise une moyenne de 3,3 sur 4,3, ou 85 %. L'évaluation de son mémoire de maîtrise doit, de plus, être favorable. La direction du programme tient aussi compte des lettres de recommandation. On trouvera à l'[annexe 2](#) les exigences spécifiques d'admission.

Dans les autres cas, l'étudiant peut se voir imposer une scolarité préparatoire pouvant aller de 3 à 30 crédits. Il doit conserver dans ses cours de scolarité préparatoire une moyenne d'au moins 3,33 sur 4,3, ou 85 %. À noter qu'au moment de sa demande d'admission, le candidat devra fournir une ébauche de projet de recherche, rédigée en français, dans laquelle il indique en 7 à 10 pages (bibliographie incluse), ce qu'il a l'intention de poursuivre comme sujet de recherche (incluant une problématique, un bref état de la question et une ébauche de la méthodologie proposée).

La direction des programmes contacte un directeur de recherche pour le candidat à l'admission, si les intérêts de recherche du candidat coïncident avec ceux d'un professeur au département. De cette façon, l'étudiant aura un directeur avant sa première inscription. L'étudiant peut suggérer 1 ou 2 professeurs comme directeurs de

recherche dans son ébauche de recherche. La liste des professeurs habilités est accessible à l'[annexe 1](#) du présent document et sur le [site du Département de langues, linguistique et traduction](#).

5.4 Scolarité

La scolarité au doctorat est de 12 crédits de cours à option, 6 crédits d'examen de doctorat et de 72 crédits de formation à la recherche (thèse).

Crédits de cours

Le programme de 12 crédits de cours de chaque étudiant est déterminé par le directeur de recherche de l'étudiant, en accord avec ce dernier, avant la première inscription du candidat. L'étudiant se base sur ce programme pour effectuer son choix de cours lors de son inscription. Toute modification à ce programme doit être approuvée par le directeur de recherche de l'étudiant.

Ces cours sont choisis normalement parmi les cours à option de la majeure dans laquelle se situe la recherche du candidat. Pour toute question d'ordre administratif ou pour toute difficulté concernant l'inscription, l'étudiant doit s'adresser à la [gestion des études](#).

Dans la majeure *Didactique des langues*, l'étudiant doit s'inscrire au cours LNG-7002 : *Méthodologie de la recherche en didactique des langues*, même s'il l'a déjà suivi à la maîtrise.

Dans la majeure *Linguistique*, l'étudiant doit s'inscrire au cours LNG-7004 *Méthodologie de la recherche* seulement s'il ne l'a pas suivi à la maîtrise.

Pour les cours de lectures dirigées, consulter l'[annexe 3](#). Pour le stage de recherche, consulter l'[annexe 4](#), pour le déroulement de l'examen de doctorat, consultez l'[annexe 6](#).

Échanges et profil international

L'étudiant inscrit dans un programme de doctorat peut passer une ou deux sessions dans une institution avec laquelle des accords d'échange ont été signés. Dans certains cas, les protocoles d'échange ont été signés dans le cadre du Profil international. Pour plus de renseignements sur le profil international, consulter le site du Bureau international : <http://www.bi.ulaval.ca>.

Crédits de recherche

À chaque session, l'étudiant peut s'inscrire à des crédits de recherche. Ces crédits correspondent au temps que l'étudiant consacre à l'élaboration de sa thèse. Un crédit correspond à 45 heures de travail dans une session de 15 semaines.

Les 72 crédits de formation à la recherche sont répartis en 8 blocs, tel qu'illustré dans le tableau qui suit. Un bloc de 7 crédits de recherche et plus est considéré à temps complet. C'est la raison pour laquelle la valeur de 12 crédits est indiquée sur le site de l'Université dans la description des activités de recherche qui comportent 7 crédits et plus.

Majeure : Didactique des langues	Majeure : Linguistique
LNG-8801: 7 crédits	LNG-8811: 7 crédits
LNG-8802: 7 crédits	LNG-8812: 7 crédits
LNG-8803: 7 crédits	LNG-8813: 7 crédits
LNG-8804: 9 crédits	LNG-8814: 9 crédits
LNG-8805: 9 crédits	LNG-8815: 9 crédits

LNG-8806: 11 crédits	LNG-8816: 11 crédits
LNG-8807: 11 crédits	LNG-8817: 11 crédits
LNG-8808: 11 crédits	LNG-8818: 11 crédits
<i>Total : 72 crédits</i>	<i>Total : 72 crédits</i>

Inscription

L'étudiant doit être inscrit à 12 crédits ou plus afin d'être considéré à temps complet.

Lorsque les cours et les 8 blocs de recherche du programme ont été inscrits et que l'étudiant désire demeurer inscrit pour poursuivre sa recherche, il peut s'inscrire aux activités suivantes : TRE-8800, *Poursuite de recherche thèse 1* (2 sessions) ; TRE-8801, *Poursuite de recherche thèse 2* (5 sessions).

Il importe de noter que l'étudiant doit être inscrit à la session où la thèse est déposée pour l'évaluation (dépôt initial)

Le dossier d'un étudiant est automatiquement fermé si, après deux sessions consécutives sans inscription (à temps complet ou à temps partiel), il n'y a pas d'inscription au début de la troisième session (3 sessions consécutives sans inscription).

Éthique de la recherche

Tout étudiant doit compléter le formulaire VRR-101 *Déclaration de l'étudiant* qu'il fasse ou non appel à des sujets humains dans sa recherche. Ce formulaire est disponible sur le site des Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval ([CéruL](#)) et il doit être remis à la [gestion des études](#).

L'étudiant ou l'étudiante qui fait une recherche impliquant des sujets humains doit faire approuver son projet de mémoire par le comité d'éthique de l'Université Laval, sauf dans certains cas. Les étapes à suivre ainsi que les divers formulaires sont disponibles sur le site du [CéruL](#).

5.5 Thèse

5.5.1 Comité de thèse

On recommande fortement aux directeurs de recherche des candidats de former des comités de thèse bien que cette mesure ne soit pas obligatoire. En fait, les membres du comité formé pour [l'examen de doctorat](#) conseilleront les candidats, dans la plupart des cas.

5.5.2 Présentation de la thèse

Tout étudiant inscrit au doctorat doit consulter le site de la [FESP](#). Tous les renseignements concernant la rédaction, la présentation formelle de la thèse, les procédures d'évaluation, et les formulaires à remplir y sont consignés.

Langue de la thèse

C'est au moment du dépôt de son projet de thèse que l'étudiant doit solliciter la permission de rédiger sa thèse dans une langue autre que le français (voir Formulaire FES-101, Autorisation de rédiger dans une langue autre que le français, sur le site de la Faculté des études supérieures : FES-101 Autorisation de rédiger dans une langue autre que le français

Cette permission est typiquement accordée dans le cas où la langue dans laquelle on prévoit rédiger est également celle qui fait spécifiquement l'objet de la recherche.

Prélecture

Dans le programme de doctorat en linguistique, la prélecture est une étape facultative de l'évaluation de la thèse. Lorsqu'il y a prélecture, celle-ci est normalement accomplie par un professeur de l'Université Laval.

La procédure à suivre est la suivante:

1. Quelques semaines avant d'approuver le texte de la thèse, le directeur de recherche du candidat s'entend avec l'étudiant sur le choix d'un prélecteur. Il s'assure de la disponibilité de ce dernier.
2. Le directeur du candidat fait connaître le nom du prélecteur suggéré au directeur du programme, qui doit l'approuver.
3. Une fois le choix approuvé, le directeur des programmes écrit au prélecteur. Le directeur de recherche envoie au prélecteur un exemplaire du travail.
4. Lorsqu'il a terminé l'examen de la thèse (un mois, normalement), le prélecteur envoie son rapport aux directeurs de programme et de recherche.
5. Les directeurs communiquent avec le candidat.

Lorsque la prélecture est terminée, le candidat apporte à sa thèse, le cas échéant, les corrections suggérées.

Choix des examinateurs de la thèse

Lorsque le directeur de recherche estime que la thèse sera déposée sous peu en vue de l'évaluation terminale, il s'entend avec le candidat sur le choix des examinateurs et s'assure de leur disponibilité. Il est à noter que, lorsqu'il y a eu prélecture de la thèse, le prélecteur fait obligatoirement partie du jury. Il communique au directeur des programmes la composition du jury; ces suggestions ne lient toutefois pas la direction de programme, qui peut proposer des modifications. Par exemple, le directeur du programme peut imposer l'ajout d'un examinateur lorsqu'il juge qu'un aspect important de la thèse requiert l'intervention d'un spécialiste. Le directeur de recherche s'assure de la disponibilité des membres du jury choisis.

Autorisation de dépôt pour évaluation

Le directeur de recherche du candidat donne l'autorisation du dépôt en vue de l'évaluation. L'étudiant trouvera toute l'information relative au dépôt initial sur le site de la [FESP](#).

5.5.3 Soutenance de thèse

Lorsque les examinateurs de la thèse en ont terminé l'examen, ils font rapport à la Faculté des études supérieures. Lorsque tous les rapports sont remis, une copie est envoyée au Directeur du programme. Si la thèse est jugée acceptable par tous les examinateurs, il recommande à la Faculté des études supérieures de convoquer les examinateurs à la soutenance. La Faculté des études supérieures fait ensuite parvenir une photocopie des rapports d'évaluation au candidat ainsi qu'à son directeur de recherche. La Direction du programme consulte le candidat et les examinateurs sur le choix d'une date pour la soutenance.

La soutenance est publique. Le candidat fait un exposé (20 à 30 minutes) sur sa recherche. Les examinateurs sont ensuite invités à l'interroger.

NOTE: La procédure décrite ici ne vaut que pour les thèses jugées acceptables par les examinateurs. Dans les autres cas, [d'autres dispositions s'appliquent](#).

5.5.4 Dépôt final

Après la soutenance, le candidat apporte à sa thèse les corrections qui lui ont été suggérées dans les rapports des examinateurs et procède au dépôt final de sa thèse en suivant la procédure décrite [sur le site de la FESP](#).

5.5.5 Thèses sur support électronique

La collection des mémoires et thèses électroniques est sur le site de la [bibliothèque](#).

5.6 Tableau synthèse : cheminement de l'étudiant

DATE	L'ÉTUDIANT DOIT
Au début des études	Avoir prévu une scolarité lui permettant de satisfaire aux exigences linguistiques, le cas échéant. Avoir déterminé sa scolarité avec le directeur de recherche. Avoir accepté la formation du comité de l'examen de doctorat avec son directeur. Déterminé des domaines de l'examen de doctorat.
Au cours de l'une ou l'autre des deux premières sessions de la 2e année (4e ou 5e session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription)	Avoir réussi l'examen de doctorat I.
Au cours de l'une ou l'autre des deux dernières sessions de la 2e année (5e ou 6e session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription)	Avoir réussi l'examen de doctorat II : avoir déposé le projet de thèse et avoir présenté son projet publiquement.
Au plus tard à la dernière session de la 4 ^e année (12 ^e session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription)	Avoir déposé la thèse de doctorat pour prélecture (s'il y a lieu), lorsqu'il n'y a pas de codirecteur de thèse.
Au plus tard à la première session de la 5 ^e année (13 ^e session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription)	Avoir fait le dépôt de la thèse pour évaluation. La liste des pièces à fournir se trouve sur le site de la FESP .
	Si la thèse n'est pas déposée avant la fin de la 13 ^e session, procéder au dépôt initial de la thèse avant d'avoir épuisé le temps maximal alloué pour achever des études de doctorat (voir Règlement des études), soit 7 ans ou 21 sessions consécutives, à compter de la première inscription (sessions d'été incluses).

6. RAPPORT ANNUEL

L'étudiant est tenu, à la fin de chaque année, de remettre un rapport annuel dans lequel il fait état de l'avancement de ses travaux. À cet effet, il reçoit un formulaire au début du mois de mai. Il dispose d'un délai de quinze jours pour retourner ce rapport, dûment rempli, à la Direction du programme.

ANNEXE 1: Liste des professeurs habilités à diriger des travaux de recherche

BEAULIEU, Suzie

Acquisition du français comme langue seconde : enseignement et apprentissage de la grammaire (selon une perspective ancrée en psychologie cognitive) ; développement de la compétence sociolinguistique ; français sur objectifs professionnels.

BORGONOVO, Claudia

Syntaxe et sémantique génératives; grammaire de l'espagnol ; acquisition de l'espagnol L2.

COURBON, Bruno

Lexicologie, lexicographie et sémantique (langue française); formation des mots; histoire de la langue; diversité linguistique; corpus (théorie et analyse).

DUFFLEY, Patrick

Grammaire anglaise (psychomécanique du langage).

ESPAÑOL-ECHEVARRÍA, Manuel

Syntaxe et sémantique génératives. Linguistique descriptive: espagnol, catalan, grec moderne.

HUMMEL, Kirsten

Acquisition d'une langue seconde; aspects psycholinguistiques du bilinguisme; apprentissage de l'anglais langue seconde.

HUOT, Diane

Didactique et acquisition des L2 ; français langue seconde.

LADOUCEUR, Jacques

Linguistique et informatique.

OUELLET, Jacques

Psychosystématique du langage; grammaire du français moderne.

PARKS, Susan

Didactique de l'anglais langue seconde (aspects socioculturels, recherche qualitative).

PRIEGO, Sabrina

Utilisation des TIC en enseignement des L2; didactique de l'écriture en FL2; multilittératies.

REINKE, Kristin

Sociolinguistique et variation linguistique (notamment en français québécois), Contact de langues, notamment en situation de migration, Attitudes à l'égard des variétés linguistiques ou langues en présence, Langage et communication dans les médias audiovisuels, Traduction audiovisuelle

ROY, Johanna-Pascale

Phonétique expérimentale, production et perception de la parole, contrôle moteur, phonétique clinique.

SADETSKY, Alexandre

Russe; didactique et sémiotique.

SAIF, Shahrzad

Linguistique appliquée ; mesure et évaluation d'une langue seconde ou étrangère ; acquisition de l'anglais langue seconde.

WATERHOUSE, Monica

Enseignement de l'anglais langue seconde aux immigrants ; perspectives critiques et poststructuralistes sur l'enseignement de l'anglais langue seconde (pouvoir, identité, politique) ; la théorie des littératies multiples appliquée aux processus d'apprentissage et à l'enseignement des langues secondes.

ANNEXE 2: Exigences d'admission à la maîtrise et au doctorat selon la majeure choisie

A- MAJEURE LINGUISTIQUE

Exigences générales

Maîtrise

Être titulaire d'un baccalauréat en linguistique ou d'un baccalauréat ès arts avec concentration en linguistique ou d'un diplôme de premier cycle jugé équivalent (avoir suivi au moins 30 crédits de cours de linguistique). En fonction du domaine choisi et de sa formation antérieure, l'étudiant pourrait se voir imposer une scolarité préparatoire. Avoir conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3 sur 4,3 (80 %).

Doctorat

Être titulaire d'une maîtrise ès arts en linguistique ou d'un diplôme jugé équivalent. Pour les candidats qui détiennent une maîtrise dans un autre domaine du savoir, les exigences précisées en vue de l'admission à la maîtrise s'appliquent. Dans ce dernier cas, on s'attend à ce que la formation méthodologique reçue à la maîtrise les ait déjà préparés à la recherche en sciences du langage. En fonction du domaine choisi et de sa formation antérieure, l'étudiant pourrait se voir imposer une scolarité préparatoire.

Dans tous les cas, le candidat doit avoir fait la preuve de son aptitude à la recherche. Avoir conservé une moyenne cumulative de 3,3 sur 4,3 (85%) à la maîtrise.

Exigences spécifiques

Les étudiants provenant des programmes d'*études anglaises*, concentration linguistique, ou d'*études hispaniques*, concentration linguistique, sont admis au programme de maîtrise en linguistique sans prérequis.

Les candidats qui veulent travailler sur l'anglais doivent avoir suivi au moins des cours dans les domaines suivants :

- grammaire avancée de l'anglais
- phonétique
- sémantique
- histoire de la langue anglaise

Les candidats qui veulent travailler sur l'espagnol doivent avoir suivi des cours dans les domaines suivants :

- morphologie
- syntaxe
- sémantique

B- MAJEURE DIDACTIQUE DES LANGUES

Exigences générales

Maîtrise

Être titulaire d'un baccalauréat en linguistique, en éducation ou dans un domaine connexe, ou d'un diplôme jugé équivalent. Avoir conservé une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3 sur 4,3 (80 %). L'expérience d'enseignement, si elle équivaut à au moins deux années, pourra être prise en compte. En fonction du domaine choisi et de sa formation antérieure, l'étudiant pourrait se voir imposer une scolarité préparatoire.

Doctorat

Être titulaire d'une maîtrise ès arts en linguistique ou d'un diplôme jugé équivalent. Pour les candidats qui détiennent une maîtrise dans un autre domaine du savoir, les exigences précisées en vue de l'admission à la maîtrise s'appliquent. Dans ce dernier cas, on s'attend à ce que la formation méthodologique reçue à la maîtrise les ait déjà préparés à la recherche en sciences du langage. En fonction du domaine choisi et de sa formation antérieure, l'étudiant pourrait se voir imposer une scolarité préparatoire.

Dans tous les cas, le candidat doit avoir fait la preuve de son aptitude à la recherche et avoir conservé une moyenne cumulative de 3,3 sur 4,3 (85%) à la maîtrise.

ANNEXE 3: Guide pour la composition des listes de lectures

LNG-7054 *Lectures en linguistique I* : 3 crédits

LNG-7055 *Lectures en linguistique II* : 3 crédits

Objectif

Permettre à l'étudiant d'approfondir un objet d'étude particulier en linguistique.

Justification

Les cours de *Lectures en linguistique* portent sur des matières qui ne font pas l'objet d'enseignement aux deuxième et troisième cycles et qui sont essentielles dans la formation du candidat.

Encadrement

Un professeur habilité accepte d'encadrer le candidat.

La liste des lectures doit être acceptée par le professeur. À cette fin, il signe le document qui contient la liste.

Composition de la liste de lectures

Les lectures se composent de monographies, d'articles de périodiques et de chapitres d'ouvrages collectifs.

Les textes qui composent la liste ont un caractère spécialisé. Sont exclus les ouvrages de base servant au premier cycle.

Les publications contenues dans la liste doivent être récentes (les cinq dernières années), ce qui n'exclut pas que certains ouvrages classiques dans le domaine figurent dans la liste.

Volume

La liste contient au minimum cinq monographies et une dizaine d'articles pour un cours de 3 crédits. Au doctorat, le nombre de textes est plus élevé.

Évaluation

La simple remise de résumés de lectures ne suffit pas. Les modalités d'évaluation doivent faire appel aux habiletés de synthèse et aux habiletés critiques de l'étudiant, manifestées dans des rencontres avec le professeur qui dirige le candidat et dans des travaux écrits.

Modalités de présentation de la liste

Un document contenant la liste des lectures (avec le nombre de pages pour chacun des titres) et les modalités d'évaluation est déposé à la direction du programme dès le début de la session.

Il appartient à la Direction du programme d'approuver la liste.

ANNEXE 4: Stages de maîtrise / doctorat

LNG-6000 *Stage de recherche 1* (3 crédits) (Maîtrise)

Cours réservé aux étudiants de maîtrise. Stage dans une équipe de recherche subventionnée du Département de langues, linguistique et traduction. Exceptionnellement, stage dans une équipe de recherche à l'extérieur du Département. Le stage consiste dans un travail de recherche effectif au sein de l'équipe. Il doit contribuer à l'élargissement de la formation scientifique de l'étudiant.

LNG-8000 *Stage de recherche II* (6 crédits) (Doctorat)

Cours réservé aux étudiants de doctorat. Stage, dans une autre université, au sein d'une équipe de recherche subventionnée. Exceptionnellement, stage dans une équipe de recherche non universitaire. Le stage consiste dans un travail de recherche effectif au sein de l'équipe. Il doit contribuer à l'élargissement de la formation scientifique de l'étudiant.

Objectifs

Les stages permettent à l'étudiant:

- de s'initier au travail au sein d'une équipe de recherche;
- de saisir la diversité des points de vue sur un sujet de recherche;
- d'enrichir ses connaissances dans un domaine de recherche;
- de s'initier aux exigences de la recherche subventionnée.

Conditions d'inscription

Admissibilité

Tous les étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat peuvent s'inscrire au cours de stage offert dans leur programme.

Session d'inscription

L'inscription au cours de stage n'est possible qu'à compter de la deuxième session d'inscription du candidat à son programme.

Équipe de recherche

L'équipe détient un budget de recherche d'un organisme extérieur à l'université au moment où l'étudiant s'inscrit au stage.

Au doctorat, l'équipe de recherche est située dans une autre université ou exceptionnellement dans une équipe de recherche non universitaire.

Type de travail

Le candidat participe activement aux travaux de l'équipe.

Son travail ne peut se limiter à des tâches de compilation de données ou de recherche bibliographique.

Note: le travail effectué par l'étudiant n'est pas rémunéré.

Procédure d'approbation d'un stage

Avant que son inscription ne soit approuvée, le candidat doit fournir une lettre d'acceptation du responsable de l'équipe de recherche qui compte l'accueillir. Cette lettre précise la nature du travail qui lui sera demandé ainsi

que les modalités de sa participation aux travaux de l'équipe. C'est le directeur du programme qui a la responsabilité d'approuver l'inscription du candidat au stage projeté.

Sanction

Le candidat tient un journal de bord dans lequel il décrit son travail et fait part de ses réflexions sur son expérience de recherche. Ce document est remis au responsable de l'équipe de recherche à la fin du stage.

Le responsable évalue la qualité de la participation du candidat aux travaux de l'équipe: qualité du travail proprement dit, participation et journal de bord.

Une note est attribuée au candidat, selon l'échelle de notation en vigueur à l'Université Laval.

ANNEXE 5: Le projet de mémoire ou de thèse

A- CONTENU DU PROJET (toutes les majeures, sauf didactique des langues)

Le projet de mémoire ou de thèse est un document qui décrit de façon succincte la recherche dans laquelle l'étudiant s'est engagé. Il comporte les rubriques suivantes:

- a) Titre du projet
- b) Objectifs
Décrire clairement et synthétiquement chacun des buts visés par la recherche.
- c) Problématique
Indiquer quel est le problème à l'étude et quelles sont les raisons qui justifient une analyse de celui-ci.
- d) État de la question et cadre théorique
Faire état des études qui ont déjà été menées sur le sujet de recherche, le cas échéant; situer le projet par rapport à ces études; présenter le cadre théorique dans lequel s'inscrit le projet et en justifier la pertinence.
- e) Le corpus
Décrire le corpus ou le matériel qui sera soumis à l'analyse.
- f) Méthode d'analyse
Décrire la méthode de dépouillement du corpus, la méthode d'analyse des données et, le cas échéant, les principes de classement adoptés.
- g) Bibliographie
Citer les ouvrages et articles s'inscrivant directement dans le cadre de la recherche.
- h) Échéancier
Situer le plus rigoureusement possible les étapes de la recherche dans un calendrier de travail.
- i) Résumé
Résumer succinctement (environ 12 lignes) l'ensemble de la recherche envisagée.

Projet de mémoire : environ 20 pages

Projet de thèse : voir le volet prospectif (examen de doctorat II) à l'annexe.

B- CONTENU DU PROJET (MAJEURE DIDACTIQUE DES LANGUES)

- a) Titre du projet
- b) Objectifs
Décrire clairement et synthétiquement chacun des buts visés par la recherche.
- c) Problématique
Situer le sous-domaine de la didactique des langues dans lequel s'inscrit le projet de recherche. Circonscrire la problématique générale dans laquelle se situe le projet de recherche et la problématique spécifique qui fera l'objet de l'étude. Énoncer son problème de recherche en

faisant ressortir l'intérêt par rapport aux connaissances dans le domaine. Formuler les questions de recherche découlant du problème et auxquelles le projet de recherche entend répondre.

d) Cadre théorique

Présenter succinctement les théories et les concepts pertinents pour l'étude du problème.

e) État de la question

Faire état des études qui ont déjà été menées sur le sujet de recherche et situer le problème de recherche par rapport à ces études.

f) Méthodologie

Exposer de façon succincte les raisons qui motivent les choix méthodologiques. Décrire brièvement la méthodologie adoptée pour la cueillette et l'analyse des données.

g) Références

Citer les ouvrages et articles s'inscrivant directement dans le cadre de la recherche.

h) Échéancier

Situer le plus rigoureusement possible les étapes de la recherche dans un calendrier de travail.

i) Résumé

Faire un résumé de 12 lignes couvrant l'ensemble de la recherche envisagée.

ANNEXE 6: L'examen de doctorat

Un examen de doctorat est imposé aux candidats, conformément à la politique de la Faculté des études supérieures. Il compte pour 6 crédits. Il est composé de deux volets, l'un rétrospectif, l'autre prospectif.

Objectifs

Volet rétrospectif : LNG-8001 *Examen de doctorat I* (4 crédits)

- S'assurer que le candidat a une connaissance approfondie des fondements de son domaine de recherche et de la démarche scientifique qui lui est propre: historique et problématique, orientations théoriques, orientations méthodologiques.
- S'assurer que le candidat possède des connaissances pertinentes à son domaine de recherche dans un autre champ de la linguistique, exceptionnellement dans un autre champ du savoir.
- S'assurer que le candidat peut communiquer ces connaissances par écrit et oralement, avec efficacité.
- S'assurer que le candidat est en mesure de poursuivre son programme d'études.

Volet prospectif : LNG-8002 *Examen de doctorat II* (2 crédits)

- S'assurer que le candidat peut définir son projet de recherche, le situer dans son domaine d'études et dans un autre domaine le cas échéant, en décrire la portée scientifique.
- S'assurer que le candidat connaît les recherches récentes pertinentes à son projet.
- S'assurer que le candidat peut communiquer le contenu de son projet par écrit et oralement. S'assurer que le candidat a la capacité de mener sa recherche à terme.

Comité de l'examen de doctorat

Un comité de l'examen de doctorat est formé pour chaque candidat inscrit au doctorat. Ce comité est constitué du directeur de recherche du candidat et de deux autres professeurs habilités. Un seul comité est formé pour les deux volets de l'examen.

Le comité est formé avant la fin de la première session d'inscription du candidat.

Le directeur de recherche du candidat choisit les membres du comité de l'examen de doctorat. Il communique au directeur du programme le nom des membres du comité.

Volet rétrospectif

Contenu

L'examen comprend deux domaines de recherche: le domaine de recherche du candidat comme tel et un domaine secondaire, plus ou moins rapproché du domaine de recherche. Les règles de détermination du domaine secondaire varient selon l'orientation du candidat et la majeure ou concentration dans laquelle il est inscrit.

Les domaines de recherche sont déterminés par le directeur de recherche du candidat, après discussion avec ce dernier. Il obtient par la suite l'accord des deux autres membres du comité.

Procédure

Le candidat doit réunir la documentation pertinente au domaine principal et au domaine secondaire. Cette documentation contient les publications générales et spécialisées visant une représentation adéquate des domaines. Le candidat doit en avoir lu une grande partie pour être en situation de répondre aux questions qui lui seront posées ultérieurement. Il doit faire approuver son plan de documentation par son directeur et par les

deux autres membres du comité. L'étudiant doit normalement recevoir sa note à la fin de la session d'inscription de l'examen ; l'étudiant doit donc se sentir prêt à recevoir ses questions dès le début de la session d'inscription.

Le candidat doit répondre par écrit à trois questions, deux sur son domaine de recherche et une sur le domaine secondaire; il doit subir une épreuve orale sur les mêmes matières. Le directeur de recherche envoie au directeur des programmes les questions approuvées préalablement par le comité. Le directeur des programmes les transmet à l'étudiant.

L'étudiant répond aux questions dans un document écrit d'environ 15 pages par question (environ 4000 mots par question), sans compter les références bibliographiques ; il a six semaines pour répondre aux questions.

Durant la période de l'examen rétrospectif, l'aide apportée à l'étudiant doit être minimale. Une fois les questions de l'examen prospectif envoyées, l'étudiant dispose cependant d'un délai d'une semaine pour poser des questions de clarification de l'énoncé.

L'étudiant remet ses réponses aux membres du comité, qui ont un mois pour évaluer les réponses. Les membres du comité communiquent leur évaluation au directeur de recherche et à la direction de programmes. Si les réponses sont jugées satisfaisantes par les trois membres du comité, le candidat est invité à se présenter à l'examen oral.

L'examen oral, qui a lieu le plus tôt possible après que les membres du comité ont terminé l'évaluation de l'examen écrit, n'est pas public. Si l'étudiant a obtenu le droit de rédiger sa thèse dans une autre langue que le français, il a aussi le droit de faire ses présentations orales dans cette autre langue, à condition que tous les membres du jury se sentent à l'aise avec cette décision.

Le directeur de recherche organise la présentation orale et communique la note au directeur des programmes et à l'agent de gestion.

Cet examen a lieu normalement au cours de l'une ou l'autre des deux premières sessions de la 2^e année (4^e ou 5^e session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription).

L'examen oral a lieu le plus tôt possible après que les membres du comité ont évalué positivement l'examen écrit. C'est à la suite de la présentation orale de l'examen que le candidat reçoit les rapports des évaluateurs.

La note est déterminée à la suite de l'examen oral, par accord inter-juges.

L'échelle de notation est celle qui est en vigueur pour les études de 2^e et 3^e cycles (de A+ à C).

Volet prospectif

Contenu

Le candidat doit présenter par écrit son projet de thèse selon la procédure décrite à l'[annexe 5](#). Le projet compte 10 000 à 15 000 mots. Le candidat doit fournir en annexe tous ses instruments de collecte de données.

Le projet est également présenté oralement au cours d'une séance publique. Si l'étudiant a obtenu le droit de rédiger sa thèse dans une autre langue que le français, il a aussi le droit de faire ses présentations orales dans cette autre langue, à condition que tous les membres du jury se sentent à l'aise avec cette décision.

Procédure

Une fois le projet de thèse approuvé par le directeur de recherche, ce dernier écrit au directeur des programmes pour l'en informer, avec la liste des évaluateurs proposés. Le directeur des programmes, à son tour, envoie aux évaluateurs une lettre annonçant la prochaine réception du projet, qui leur est expédié par l'étudiant même. Les évaluateurs envoient leurs rapports au directeur de recherche et au directeur des programmes, qui communique le résultat de l'évaluation à l'étudiant et à l'agent de gestion.

Le projet est déposé normalement au cours de l'une ou l'autre des deux dernières sessions de la 2^e année (5^e ou 6^e session, incluant les sessions d'été, depuis la première inscription).

Si le projet est jugé acceptable par les membres du comité, le candidat est invité à le présenter lors d'une séance publique, en présence des membres du comité. La présentation a une durée d'environ 20 minutes. Exceptionnellement, la présentation peut avoir lieu devant les seuls membres du comité. C'est à la suite de la présentation orale de l'examen que le candidat reçoit les rapports des évaluateurs.

La note est déterminée à la suite de la présentation publique du projet, par accord inter-juges. L'échelle de notation est celle qui est en vigueur pour les études de 2^e et 3^e cycles (de A+ à C). Le directeur de recherche transmet la note au directeur de programmes, qui approuve le projet.